

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : **26 mars 2026**

Date de la séance : **1^{er} avril 2026 à 18 heures 30**

Nombre de conseillers municipaux : **29**

Nombre de présents : **28**

Absent : **1**

Présents : ACCOT Nastascia - ALGAYER Stéphanie - ALLE Lauralee - ARCAMBAL Gilles - BONY Christophe - BRUSTEL Jean-Marc - CARDOSO- BONNET Sandrine - COURT Sébastien - DETHIERE David - DUBOISSET-CHATAGNIER Jacques - FERNAND Pierre - FOURTIN Margaux - GARMY Pélagie - LABRANDINE Julie - LAURENT Caroline - LIBIOUL Adrienne - MARCHENAY Christel - MONTEIRO Rojerio - MORIN Sébastien - NURIT France - PARIS Sylvie - PASDELOUP Vanessa - PONTRUCHER Bruno - PRESLE Jean-Paul - PRONONCE Hervé - SABATIER Charleen - SAVADOGO Etienne - VALLUY Karine.

Absent : BONJEAN Damien.

Secrétaire de séance : VALLUY Karine.

Président de séance : PRONONCE Hervé.

N°26/04/01/017

OBJET : Election des nouveaux membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Madame Charleen SABATIER rappelle qu'en début de séance, le Conseil Municipal a fixé le nombre de membres du Conseil d'Administration à 5.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L 123-6 et R 123-8,

Le Conseil d'Administration du CCAS comprend 11 membres dont :

- Le Maire, Président de droit,
- 5 membres au maximum élus en son sein par le Conseil Municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.
- 5 membres nommés par le Maire.

Madame SABATIER propose donc de procéder à la désignation des 5 membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

La liste « Fiers d'être cendrilloux » présente :

Charleen SABATIER
Jacques CHATAGNIER-DUBOISSET
Sandrine CARDOSO-BONNET
Vanessa PASDELOUP

La liste « Le CENDRE ENSEMBLE » présente :

France NURIT

En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède à l'élection de ses membres appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS par un vote à main levée.

Sont ainsi déclarés élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS, **à l'unanimité, les candidats suivants :**

Charleen SABATIER
Jacques CHATAGNIER-DUBOISSET
Sandrine CARDOSO-BONNET
Vanessa PASDELOUP
France NURIT

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY




Le Maire,



Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE
Publié le 3 avril 2026 Reçu en préfecture le 4 avril 2026
La Directrice Générale des Services,  Caroline SOULIGOUX.